



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Vice-Premier Ministre

NOTE CIRCULAIRE N/RÉF. :/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/TWBD/02/2023

La Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable, invite les Entreprises et Organisations Non-Gouvernementales tant Nationales qu'Internationales engagées dans les activités génératrices de crédits carbonés à se faire identifier au bureau ouvert à cet effet, sis 2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa-Gombe ; E-mail : info@medd.gouv.cd ; Tél : (+243) 998289145, (+243) 821159036 du 10 janvier au 10 mars 2023 inclus.

Sont également concernés :

1. les projets et programmes portés par des partenaires bi et multilatéraux, qui financent l'évitement de nouvelles émissions ou la séquestration de gaz à effet de serre en République Démocratique du Congo en se servant de fonds destinés à compenser la réduction des émissions de leurs pays d'origines, ou des entités publiques ou privées étrangères.
2. Les entreprises opérant en RDC, mais achetant leurs crédits carbonés à l'étranger pour respecter soit leurs quotas d'émissions, soit leurs obligations de neutralité carbone que leur imposent leurs pays d'origine.

Les éléments du dossier à présenter sont les suivants :

1. Les preuves d'identification de l'institution/entreprise, incluant la copie des documents techniques, administratifs, et financiers délivrés par les autorités compétentes congolaises et/ou étrangères ;
2. Les détails techniques et financiers des activités visées par la présente note, y compris leur localisation géographique ;
3. Les contacts (mail, téléphonique) ainsi que toute autre information pertinente pour faciliter les échanges.

Passé ce délai, le Gouvernement de la République prendra toutes les dispositions qui s'imposent conformément aux lois et règlements en vigueur en RDC.

Fait à Kinshasa, le 10 JAN 2023

Me Eve BAZAIBA MASUDI